

SP :
Publication :

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 07 AVRIL 2017

L'an deux mil dix sept, le sept avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de Bubry, régulièrement convoqué le trente et un mars, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : R. THOMAZO – C. EVANO – Nicole GUILLEMOT - M.F. JULE – M.A. LE GAL – J.C. MICHARD – H. DUJON – Nicolas GUILLEMOT – A. LE GUYADER GRANDVALET – G. LE MESTREALLAN – J.Y. LE STUNFF – J.LOTHORE - S. MALVOISIN – V. NIGNOL - A.C. ORDRONNEAU – G. PERICO – P. ROBERT – E. ROMIEUX

Absents excusés : Y. GARIN

–
Procurations :

Madame Véronique NIGNOL a été désignée secrétaire de séance

2017-011 : Taux d'imposition 2017

Après avoir entendu la présentation des bases d'imposition 2017
Après avoir pris connaissance de la proposition de la commission des finances
Après en avoir délibéré
Le Conseil Municipal décide de voter le *maintien des taux* pour l'année 2017

<i>Nature de l'imposition</i>	<i>Bases en €</i>	<i>Taux</i>	<i>Produit en €</i>
Taxe d'habitation	2 375 000	14.36	341 050
Foncier bâti	1 973 000	17.38	342 907
Foncier non bâti	206 600	44.94	92 846

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

2017-012 : Budget primitif 2017

Madame JULE, adjointe aux finances, présente au Conseil le projet de Budget primitif pour l'année 2017 tel qu'étudié par la commission des finances.

Après en avoir pris connaissance
Après délibération

Le Conseil Municipal adopte le Budget proposé et qui s'équilibre de la façon suivante :

Budget général :

Section de fonctionnement : 1 736 616,53 €

Section d'investissement : 1 711 898,49 €

Budget annexe : Lotissement de Pont Castel :

Section de fonctionnement : 200 000.00 €

Section d'investissement : 385 100,57 €

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

2017-013 : Subventions aux associations

<u>Associations communales</u>	
Club Fémina Bubry	145 €
Bagad Sant Ewan Bubry	1618 €
Bagad Sant Ewan Bubry (subvention exceptionnelle formation)	1500 €
Les Randonneurs du Brandifroust	145 €
Les Tréteaux de Bubry	180 €
ASB Bubry	1618 €
Gym pour tous	181 €
Sport et fitness	181 €
Sports et Loisirs – Comité des Fêtes de Bubry	1442 €
Sports et Loisirs – Comité des Fêtes de Bubry (feu d'artifice)	2000 €
Fêtes et Sports de Saint-Yves Bubry	764 €
Société de chasse Bubry	415 €
Comité de Jumelage Bubry	180 €
Judo Club Bubry	600 €
Tous les comités de Chapelle Bubry	91 €
Amicale des Sapeurs Pompiers Bubry	473 €
Club des Amis et retraités Bubry	145 €
Cyclo Club Bubry	180 €
Bubry Art	145 €
Club canin	145 €
FNATH Bubry	91 €
UFAC Bubry	74 €
ACPG CATM Bubry	180 €
ANACR Bubry	74 €
Team Euro Side	108 €
Les Yaouangs	180 €
Poar ar Leur	180 €
Bubry yoga	145 €
Desmo Breizh 56	145 €

La patte sur le cœur	145 €
<u>Associations du secteur :</u>	
Comice agricole canton de Plouay	646 €
Radio Bro Gwened Pontivy	108 €
Cinéma le Celtic Baud	37 €
Ciné Roch Guémené/Scorff	37 €
Baud natation	177 €
Aqua club baldivien	37 €
Parents, amis et résidents de la MAS Guémené « Les bruyères »	108 €
Collège Ste Anne Guémené–Atelier exposition « Prends soin de toi... »	120 €
<u>Autres associations :</u>	
Prévention routière Vannes	55 €
AFM Myopathie	45 €
ADAPEI Les Papillons blancs Vannes	45 €
Espoir amitié Lorient	45 €
Banque Alimentaire Secteur de Lorient	37 €
Laryngectomisés et mutilés de la voie Lorient	37 €
La ligue contre le cancer Vannes	45 €
SOS Amitié (secteur de Lorient) Rennes	37 €
Vie libre Lorient	37 €
Union des Sapeurs Pompiers du Morbihan	55 €
Paralysés de France Vannes	45 €
Resto du cœur 56 Vannes	37 €
Secours Catholique Vannes	37 €
Faire face ensemble Vannes	37 €
Secours Populaire Français Lorient	37 €
EFAIT Écoute Familiale Toxicomanie	37 €
APAJH 56	37 €
AFSEP (Asso. Française des sclérosés en plaques)	45 €
Sauvegarde 56	37 €
Eaux et rivières Guingamp	37 €
Solidarité paysanne	155 €
Arc en ciel	106 €
Chiens guides d'aveugles	37 €
Rêves de clown	37 €

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

2017-014 : Centre de Bréhédigan – Demande de subvention (DETR) rectificatif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le centre de placement collectif extérieur pour détenus en fin de peine installé au village de Bréhédigan et géré par l'AMISEP pour le compte du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) est installé dans des bâtiments achetés par la Commune pour cet effet. Il rappelle également que l'un des bâtiments avait subi des transformations qui ont été jugées non conformes par la commission de sécurité. Et il informe le conseil municipal de l'état d'avancement du projet de restructuration de celui-ci qui s'élèverait à un montant de l'ordre de 165 500 € HT. Il informe par ailleurs le Conseil que ce projet pourrait bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Le plan de financement s'établirait donc comme suit :

Opération	Montant H.T
Coût prévisionnel	165 500,00 €
DETR 27%	44 685,00 €
Département 25 %	41 375,00 €
État 4,8 %	8 000,00 €
Autofinancement 43,2 %	71 496,00 €

Après avoir pris connaissance du dossier et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte le projet présenté
- sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de l'État au titre de la DETR
- adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessus et engage la Commune à financer la part non couverte par les subventions

Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires au dossier et à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

2017-015 : Presbytère – Demande de Subvention Conseil Départemental (PST)

Monsieur Clément EVANO, adjoint délégué informe le conseil municipal de l'état d'avancement du projet de rénovation du presbytère qui s'élèverait à un montant de 81 000 € HT. Il informe par ailleurs le Conseil que ce projet pourrait bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre du programme de solidarité territorial (PST).

Le plan de financement serait le suivant :

- Coût du projet : 81 000 € HT
- Subvention Département : 20 250 € HT
- Part communale : 60 750 € HT

Après avoir pris connaissance du dossier et après avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- adopte le projet présenté
- sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Département du Morbihan au titre du PST
- Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires au dossier et à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

2017-016 : Participation à la gestion du transport scolaire - convention

Pontivy Communauté prend en charge, en tant qu'autorité organisatrice de second rang, l'organisation et la gestion des transports scolaires pour les élèves scolarisés dans les établissements secondaires de la ville de Pontivy et de Mûr-de-Bretagne dès la rentrée 2016, en lieu et place des communes de son territoire.

Pontivy Communauté propose une convention pour définir les modalités de facturation des frais de gestion qu'ils supportent relatifs pour la gestion du transport scolaire des élèves de la commune et empruntant les services de transport scolaire de Pontivy Communauté à destination des établissements scolaires secondaires de Pontivy et de Mûr-de-Bretagne.

La participation financière de la commune sera basée sur les frais de gestion réellement supportés par Pontivy Communauté pendant une année scolaire et sur le nombre d'élèves de la commune pris en charge sur les circuits de transport scolaire gérés par Pontivy Communauté au 1^{er} décembre de l'année scolaire en cours.

Une facture accompagnée de la liste des élèves transportés sera communiquée en fin d'année scolaire.

Après avoir pris connaissance du dossier et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte de conventionner avec Pontivy Communauté pour la gestion du transport scolaire des élèves de la commune

Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires au dossier et à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

2017-18 : Espace Autonomie Senior

Madame Marie-Antoinette LE GAL, adjointe déléguée informe le conseil municipal du projet de mise en place d'un Espace Autonomie Senior (EAS) sur le pays de Lorient. Ces Espaces ont vocation à regrouper les dispositifs de coordination gérontologiques présent sur un territoire autonomie. Ils se voient également confier les missions du dispositif MAIA (méthode d'action des

services d'aide et de soin dans le champs de l'autonomie). Ils ont pour ambition de coordonner les institutions et les professionnels intervenant dans le secteur social, médico-social et sanitaire en vue d'améliorer la qualité d'accompagnement des situations individuelles des personnes âgées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve le déploiement du futur EAS du territoire autonomie lorientais.
- donne un accord de principe sur l'adhésion de la commune de Bubry au projet
- souhaite participer au comité de pilotage qui sera chargé de la constitution opérationnelle de l'EAS et désigne Mme Marie-Antoinette LE GAL pour représenter la commune au sein de cette instance
- prend acte du calcul de la participation financière tripartite basé sur le critère de répartition des plus de 60 ans (source INSEE)
- autorise Monsieur le Maire à faire prendre toutes les mesures utiles au déploiement de l'EAS.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

2017-018 : Tarifs camps été 2017

Madame Nicole GUILLEMOT, adjointe déléguée à l'animation, présente aux conseillers la proposition des tarifs pour les camps d'été du Service Enfance Jeunesse.

CAMPS <i>5 jours – 4 nuits</i>	Enfant de Bubry et Quistinic	Autres communes
Base Nautique de Taupont <i>Mater primaires et ados</i>	100 €	130 €
Camps Baden <i>Maternelles et primaires</i>	148 €	170 €
Camps Baden <i>Primaires et ados</i>	148 €	170 €

(Application du principe de dégressivité en fonction du quotient familial)

Après avoir pris connaissance du programme et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal vote les tarifs tels que présentés ci-dessus.

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0